



# SYVICOL

Syndicat des Villes et  
Communes Luxembourgeoises

Luxembourg, le 26 octobre 2023

## Circulaire aux administrations communales

### N°09/2023

**Objet : Dématérialisation des procédures d'autorisation des établissements classés**

Madame la Bourgmestre,  
Monsieur le Bourgmestre,

Avec le dépôt du [projet de loi n°8302](#) en date du 24 août 2023, le gouvernement a officiellement lancé la procédure pour une modernisation importante de la législation sur les établissements classés.

Pour davantage d'informations, je vous prie de consulter le communiqué de presse suivant : [https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes\\_actualites/communiques/2023/07-juillet/24-welfring-engel-commodo.html](https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiques/2023/07-juillet/24-welfring-engel-commodo.html)

Un des points saillants de cette réforme est la dématérialisation intégrale des procédures d'autorisation. Dans le futur, toutes les demandes seront donc présentées par la voie électronique et traitées par les autorités compétentes moyennant un outil informatique, qui est en développement depuis un certain temps au niveau étatique.

Comme ceci s'applique également aux dossiers de la classe 2, qui relèvent de la compétence du bourgmestre, le SYVICOL est en échange avec les autorités compétentes afin d'adapter l'outil informatique susmentionné aux besoins des communes.

Le nombre de représentants communaux pouvant participer aux réunions avec les administrations étatiques étant limité, notre délégation inclut des fonctionnaires de trois communes de différentes tailles, à savoir Helperknapp, Hesperange et Luxembourg.

Afin que la solution qui sera mise en place corresponde le mieux possible aux besoins de toutes les communes, il importe cependant de discuter certaines questions avec un groupe d'experts plus large. Il en est ainsi par exemple de la manière dont les dossiers de la classe 2 sont traités actuellement dans la pratique, de la gestion des autorisations, des conditions dont ces dernières sont assorties, etc.



Ce groupe d'experts est ouvert à tous les agents communaux qui s'occupent des établissements classés. **Si vous souhaitez y déléguer un ou plusieurs de vos collaborateurs, je vous prie de les inviter à s'inscrire moyennant la [Gemengeplattform.lu](https://www.gemengeplattform.lu).**

Cette dernière pourra servir ultérieurement pour les échanges entre les participants et le partage de documents. Avant la première connexion, la création d'un compte est nécessaire.

Le groupe d'experts se réunira par visioconférence en fonction des besoins.

**Une première réunion est prévue le lundi 6 novembre prochain de 13h00 à 14h00.**

Pour tout renseignement supplémentaire, je vous prie de vous adresser à une des personnes ci-dessous :

- Gérard Koob                      tél. 44 36 58 23                      [gerard.koob@syvicol.lu](mailto:gerard.koob@syvicol.lu)
- Rita Simões                      tél. 44 36 58 29                      [rita.simoes@syvicol.lu](mailto:rita.simoes@syvicol.lu)

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Elisabeth Becker  
Secrétaire (contreseing)

Emile Eicher  
Président